

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 24 février 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 11/03/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 89
votants : 92
=====

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 18 h 00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René DELATTE, Doyen.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron, Patrick Cauchefer, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Alain Dégardin, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Céline Gricourt-Delamotte, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Cathy Ribeiro-Dhéret, Marion Rochoy, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1 à la Q n°2, Ludovic Goblet, François Laine ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Buslès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux ; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Coigneux, Alain Laignel ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain de la Q n°1 à la Q n°3 ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Julien Faudé ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalié ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Thiepval, Nicolas Potié ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefèvre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Emmanuel Duclay à Maxime Lajeunesse, Cédric Parquet à Geoffrey Crochet ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°3 à la Q n°5, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood.

Q. n° 1 – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

En application des dispositions combinées des articles L2122-4, L2122-7, L5211-2 et L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La séance au cours de laquelle est élu le président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil communautaire jusqu'à l'élection du nouveau président.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211 – 2,

Le Conseil communautaire procède à l'élection du Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

Candidat(s) :

- Franck BEAUVARLET
- Michel WATELAIN

Résultat du scrutin :

nombre de votants : 92
bulletin(s) blanc(s) : 1
abstentions : 0
suffrages exprimés : 91
majorité absolue : 46

Résultats :

Franck BEAUVARLET : 79
Michel WATELAIN : 11
Julien FAUDE : 1

Franck BEAUVARLET est élu Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE DOYEN,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

RENE DELATTRE

ELINA MAINGUEUX

